Procès Verbal -Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 18 juillet 2024 Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le onze juillet deux mille vingt-quatre, à la salle des fêtes de BELLEVILLE SUR MEUSE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	Х			Mandat de Madame DE PALMA ANCEL
Monsieur ANTION	Х			Mandat de Monsieur FALQUE
Madame MUNERELLE	X			
Monsieur DIDRY	X			
Monsieur THOMAS	X			Arrivé à 20h22 Mandat de Monsieur WEISSE
Madame THIL	X			Partie à 20h50
Monsieur DEHAND	X			Mandat de Monsieur LAHAUSSE
Madame GERARD	X			
Monsieur CORTIAL	X			
Monsieur VELAIN	X			
Monsieur GRIGGIO	Х			Mandat de Monsieur COLAUTTI
Monsieur COLAUTTI		х	Pouvoir à Monsieur GRIGGIO	
Madame SCHWEITZER	х			Mandat de Madame JAQUINET DEBEAUMOREL
Monsieur FALQUE		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	Х			Mandat de Madame MOUNZER
Monsieur DURET				
Monsieur LORANS	X			
Monsieur BROCARD	Х			
Monsieur CHAZAL	Х			
Monsieur LIBERT (Pierre)				
Monsieur GERVAISE	Х			
Monsieur SAINT-VANNE				

(Charles)				
Monsieur LONG	Х			
Monsieur MICHELET	X			
Monsieur LAPARRA		Х	Pouvoir à Monsieur WEISS	
Monsieur STCHERBININE	X			
Madame COLLIGNON	X			
Monsieur PONCELET	X			
Monsieur ADDENET	X			
Monsieur JACQUINOT	X			Mandat de Madame CASAGRANDE
Monsieur VERNEL				
Madame PELISSIER	Х			
Madame PROT		Х		
Monsieur MAGISSON	Х			
Monsieur LEFRAND	Х			
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL		Х	Pouvoir à Madame SCHWEITZER	
Madame BOURDIN-WATRIN	Х			
Monsieur HENRY	Х			
Madame BATTOU	Х			
Monsieur WEISSE		Х	Pouvoir à Monsieur THOMAS	
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE		Х	Pouvoir à Monsieur JACQUINOT	
Madame MOUNZER		Х	Pouvoir à Monsieur GOEURIOT	
Madame DE PALMA-ANCEL		Х	Pouvoir à Monsieur HAZARD à son départ	Partie à 20h45
Monsieur BEAUMET	X			
Madame SANTUS	Х			
Monsieur HIRAT	Х			Arrivé à 20h20
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET	X			
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS	х			Mandat de Monsieu LAPARRA
Monsieur REVEANI	Х			
Monsieur BURATI	Х			
Monsieur LAHAUSSE		Х	Pouvoir à Monsieur DEHAND	

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Quentin BROCHET en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h01.

Ordre du jour

Monsieur le Président ouvre la séance.

Procès Verbal Séances du 29 mai et 12 juin 2024

Rapporteur	Monsieur HAZARD		
Pour	Abstention	Contre	
Unanimité	/	/	

Monsieur Hazard présente le projet. Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du procès verbal du 29 mai 2024. PREND ACTE du procès verbal du 12 juin 2024.

Compte rendu des décisions du Bureau du 10 juillet 2024

Rapporteur	Monsieur HAZARD		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	/	

Monsieur HAZARD présente le projet. Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du bureau du 22 mai 2024

Participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à la SEML Touristique du Grand Verdun - ANNEE 2024 - Versement d'une avance de 150 000 €

Rapporteur	Monsieur VELAIN		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	/	

Les administrateurs de la SEML quittent la salle. A savoir, Mesdames THIL, GÉRARD et Messieurs HAZARD, CORTIAL, GRIGGIO, ADDENET.

Monsieur ANTION est nommé Président de séance sur ce papier.

Monsieur VELAIN présente le projet.

Monsieur LEFRANC demande si les retours des touristes sont vraiment positifs, car malheureusement on entend beaucoup de personnes mécontentes

Monsieur VELAIN répond qu'en effet, la durée du parcours avec le port des lunettes de réalité virtuelle est assez contraignante et lourde.

Les administrateurs sont conscients qu'il faut désormais travailler en priorité sur le confort du visiteur pendant le parcours. Sur le moyen terme, la priorité est vraiment le changement des lunettes. Il souligne le fait que souvent la critique émane des personnes qui connaissaient l'ancien parcours.

Monsieur VELAIN poursuit en expliquant, qu'en outre, le matériel souffre de par le climat interne à la citadelle (environ 12 degrés). Ce sont donc des facteurs à prendre en compte dans le budget de fonctionnement.

Monsieur CHAZAL s'interroge sur l'accès à la citadelle par les personnes âgées. Celui-ci fait remarquer que le parking est tout de même assez loin pour les personnes ayant des difficultés à marcher.

Monsieur VELAIN lui fait remarquer que 6 places à mobilité réduite pour les voitures sont positionnées juste en face du parvis et que des dépose minute pour les bus sont également présents dans les deux sens de circulation.

Monsieur LORANS interroge sur le montant définitif de la subvention qui sera alloué.

Monsieur VELAIN souligne que cette subvention ne concerne pas que la citadelle souterraine, mais que c'est une subvention pour l'office du tourisme dans sa globalité et donc dans toutes ses activités. Le montant définitif de la subvention allouée sera connu au moment où l'office du tourisme présentera son bilan annuel.

Arrivée de Monsieur HIRAT pour le vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une avance de subvention de 150 000 euros pour l'exercice 2024 au profit du délégant.

Arrivée de Monsieur THOMAS

Tarifs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2024

Rapporteur	Madame THIL		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	/	

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires et leur application à compter du 1er septembre 2024

Règlement intérieur de la régie de recettes des accueils collectifs de mineurs

Rapporteur	Madame THIL		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	/	

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur de la régie de recettes des accueils collectifs de mineurs avec prise d'effet à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Convention de cession de matériel

Rapporteur	Madame THIL		
Pour	Abstention	Contre	
Unanimité	/	/	

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de cession gratuite de biens avec Réseau Canopé au profit de l'école primaire Jardin Fontaine

Conventions de partenariat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique - projet "Notre école faisons-là ensemble"

Rapporteur	Madame THIL		
Pour	Abstention	Contre	
Unanimité	/	/	

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions pour les projets NEFLE des écoles Jardin Fontaine et Danielle Mitterrand.

Projet de construction d'une école unique à Sivry la Perche en collaboration avec la Communauté de Commune Val de Meuse - Voie Sacrée

Rapporteur	Madame THIL		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	/	

Madame THIL présente le projet.

Monsieur LORANS demande si l'Argonne à un autre projet après s'être retirée de celui-ci, car il est certain que certains enfants seront scolarisés sur le secteur de la CAGV.

Madame THIL précise que les enfants de Dombasle sont rattachés à Clermont en Argonne, néanmoins pour les enfants ayant des parents travaillant sur Verdun, il sera plus simple de scolariser les enfants sur le secteur de la CAGV. L'argonne participera donc à hauteur du nombre d'enfants scolarisés dans la nouvelle école.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ÉMET UN ACCORD DE PRINCIPE en faveur de l'intégration de la Communauté d'Agglomération au projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune de Sivry la Perche, en association avec la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée, aux termes indiqués;

AUTORISE Monsieur le Président à poursuivre les discussions et négociations en faveur de la concrétisation de ce projet.

Remboursement des frais de scolarité 2015-2016 par la Commune de Belrupt-en-Verdunois

Rapporteur	Madame THIL		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	1	

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DEMANDE au Conseil Municipal de Belrupt-en-Verdunois la levée de la prescription pour le remboursement des frais de scolarité au titre de l'année scolaire 2015-2016.

AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres de recettes correspondants aux frais de scolarité 2015-2016 à la Commune de Belrupt-en-Verdunois.

Monsieur le Président fait un aparté sur la subvention versée à Saint-Anne pour laquelle la collectivité devait être remboursée par l'Etat. Pour Monsieur le Président, la difficulté est que l'Etat n'a pas tenu ses engagements.

Il précise que la délibération relative à cette subevntion a été votée hier par le conseil municipal de Verdun, mais qu'aucun versement n'aura lieu tant que l'Etat ne donnera pas les modalités de calcul et tant que son engagement ne sera pas respecté.

Monsieur le Président veut le maintien de la pérennisation de la subvention et la compensation intégrale de cette subvention par l'Etat.

Départ de Madame DE PALMA ANCEL

Monsieur le Président remercie la Directrice du service enfance, Madame Sarah Maire, pour son engagement et son dévouement pour la collectivité. Cette dernière quitte ses fonctions à la fin du mois d'août.

Départ de Madame THIL

Signature du Contrat de Ville 2024-2030

Rapporteur	Madame SCHWEITZER		
Pour	Abstention Contre		
Unanimité	/	/	

Madame SCHWEITZER présente le projet.

Monsieur le président souligne que ce contrat a amélioré la qualité de vie de nombreux concitoyens.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature du Contrat de Ville 2024-2030 et tout document y afférant.

Validation de la programmation de la Dotation Politique de la Ville 2024

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PRECISE que le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est non assujetti à la TVA puisque ses activités sont hors du champ d'application de la TVA, Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions Dotation Politique de la Ville 2024, ainsi que tous les documents y afférents et à percevoir la Dotation Politique de la Ville. M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Subvention d'équilibre 2023 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame MUNERELLE présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention financière et à verser le reliquat de la subvention 2023 au CSC Kergomard pour l'EAJE « Les papillons joyeux »

Seconde modification de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/

Madame MUNERELLE présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE l'adjonction dans la définition de la compétence d'actions sociales de l'intérêt communautaire suivant : « Le CIAS est compétent pour contractualiser tout partenariat et accorder toute aide financière aux structures locales ou nationales à vocation sociale ayant soit un domaine d'intervention social porté sur l'ensemble de l'agglomération, soit ayant un objet social conforme aux missions principales confiées au CIAS et/ou pouvant participer aux objectifs poursuivis dans le cadre de politiques sociales mises en place et poursuivies par le CIAS. Le CIAS pourra plus précisément contractualiser des partenariats et aides financières aux centres sociaux sur son territoire. Ces centres, placés au cœur de la vie des quartiers et ouverts à la population, concourent à toute forme d'exclusion et participent par ses modalités d'organisation et ses actions d'animation et d'éducation à l'intégration des populations fragilisées. Ils ont donc vocation à renforcer les liens sociaux et intergénérationnels conformément aux objectifs des politiques sociales ».

Décision Modificative de crédits N° 2 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour .	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative de crédits n°2 du Budget Principal,

Projet l'assiette du marché - dérogation aux tarifs applicables pour une durée limitée

Rapporteur	Monsieur CORTIAL Abstention Contre	
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la dérogation à la délibération DGV2024_0028 du 21 février 2024,

ACCORDE la gratuité de l'occupation du domaine public au sein du marché couvert de Verdun du 7 juin au 9 août 2024.

Evolution du prix de l'eau potable au second semestre 2024 sur le périmètre de la Régie d'Eau du Grand Verdun

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Monsieur LORANS demande si ce sera un tarif unique

Monsieur THOMAS répond que l'on tend vers un tarifs dégressif et qu'en ce qui concerne les grosses industries, ceux-ci disposent de captages spéciaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE la mise en place immédiate d'un tarif agricole proportionnel au tarif unique avec un abattement de 55% **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces décisions.

Mise en vente de nouveaux produits pour la boutique du musée de la Princerie

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à appliquer ces tarifs, et à signer tous documents s'y rapportant.

Indemnité d'assainissement SIVRY LA PERCHE - Indemnité complémentaire

THE SHOP IN THE SECOND STREET	An art of the Property and the base of the second	BUT of the Carling September 2001 of the Autority
Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	THE REPORT OF THE PARTY AND PARTY AND PARTY AND PARTY.	

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement complémentaire de 0,80 €/mètre linéaire aux administrés ;

AUTORISE l'indemnisation de Monsieur HIRAT Jean en ce qui concerne le lotissement de la Couatière pour un montant de 870 € ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et tout document permettant de régulariser la situation.

Choix du mode de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le choix du mode de gestion par délégation multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif,

APPROUVE les caractéristiques des prestations qui seront confiées au délégataire telles que définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion,

APPROUVE la durée du contrat telle que définie dans la présente,

DÉCIDE de lancer la consultation auprès des sociétés spécialisées conformément au code de la commande publique et aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE Monsieur le Président à affermir la tranche optionnelle n°3 "assistance pour la mise en place d'une concession pour les deux services (contrat unique).

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette procédure et à la réalisation de cette décision.

Classement ENS Citadelle Haute

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Monsieur DEHAND présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à demander le classement E.N.S. du site de la Citadelle Haute. **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'étude CPEPESC et solliciter le soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif ENS.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SPORTS - Aménagement du terrain synthétique de football au Pré l'Evêque Programme n° 07 1 24 03

Rapporteur	Monsieur AMBROSIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur AMBROSIO présente le projet.

Monsieur HAZARD précise que pour les tribunes et le pool house il faudra l'aval de l'ABF, car le site du Pré l'évêque est dans le périmètre des bâtiments classés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les montants précités au PPI de la CAGV, à signer les documents d'urbanisme correspondants et lancer le marché de Maîtrise d'œuvre ainsi que tout document s'y rapportant. **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements les plus larges possible pour mener à bien cette opération.

Marché de réhabilitation d'une Bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés - Lot 4A Avenant 3 - Programme n° 07 1 15 10

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 3 au Lot 4A Traitement des façades attribué à Varnerot, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 3 avenant 2 - Programme n° 07 1 16 06

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 avec la société Berthold titulaire du lot 3 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel dans les conditions indiquées ci-dessus.

Marché C185225 - Marché exploitation chauffage - Avenant n°5

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération exonératoire de pénalités au profit de l'entreprise Steiner dans le cadre de l'opération MJC

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

EXONERE l'application de pénalités de retard l'entreprise Steiner dans le cadre de l'opération MJC pour le marché C165823

Modalités d'attribution des bourses dans le cadre des chantiers jeunes

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame MUNERELLE présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à verser les bourses aux participants des chantiers jeunes en application des principes ci-dessus.

Modification tarification et modalités de mise à disposition de broyeurs de végétaux auprès des usagers.

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Monsieur le précise que pour demander un chèque de caution il faudrait établir une régie. Ce sera fait à terme mais cela suppose une instruction administrative.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs d'utilisation du service de broyage de déchets verts tels qu'énoncés **PREND** acte du modèle de convention mis à jour

Convention WATTY - Avenant n°2

Rapporteur	Monsieur DEHAND	

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 à la convention de partenariat avec ECO CO2 dans le cadre du déploiement du programme national « Watty à l'école » ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Renforcement de la politique de lutte contre les dépôts sauvages

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet en précisant que les caméras nomades permettent d'identifier les auteurs par la lecture de plaque minéralogique et de pouvoir amender les contrevenants sans avoir besoin de saisir la police et le procureur de la République.

La réflexion sur les tarifs est la suivante : Un piéton 150 € ; la voiture 500 € ; le professionnel 1500 €. Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Maxime FAEDO, Directeur du service développement durable, qui montre à l'assemblée des vidéos dans lesquelles on voit quelques exemples de dépôts sauvages.

Monsieur DEHAND précise que le nombre de personnes verbalisables depuis le 15 avril aurait déja payé l'investissement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE la mise en place d'une politique de lutte contre les dépôts sauvages ;

AUTORISE Monsieur le Président à établir un arrêté permanent intercommunal, réglementant la lutte contre les dépôts sauvages ;

AUTORISE Monsieur le Président à définir un partenariat avec les services de l'État dans le cadre de cette politique ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Président prend la parole pour clôturer ce conseil et annonce à l'assemblée que ce conseil communautaire était le dernier Monsieur Julien DIDRY. Il le salue et le remercie pour son engagement politique pour le territoire, qu'il continuera d'exercer au Conseil Départemental.

Monsieur DIDRY prend la parole et remercie ses collègues élus.

Fin du conseil: 22h43

A BELLEVILLE SUR MEUSE, le 18 juillet 2024

Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance

Quentin BROCHET